



Guéret, le 31 octobre 2018

Communiqué de presse

Contrôle sur le respect des règles de sécurité à la chasse

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la gendarmerie de la communauté de brigades de Sainte-Feyre ont organisé ce dimanche, une opération ciblée sur le respect des règles de sécurité à la chasse.

Le dispositif a permis d'interpeller en plein exercice de son loisir préféré, un individu qui déjà condamné à plusieurs reprises par la justice, était également inscrit au fichier des personnes interdites de port et de détention d'armes.

Lors du contrôle, le chasseur a présenté une fausse validation annuelle de son permis de chasser et une fausse attestation d'assurance. La contrefaçon bien que très réaliste n'a pas trompé la vigilance des inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS.

Poursuivi pour faux et usage de faux documents, chasse sans permis de chasser et sans assurance et port d'arme malgré interdiction administrative, il encourt des peines de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende ainsi que la saisie de son arme.

Le parquet de Guéret a précisé que l'auteur qui a reconnu les infractions commises sera jugé en comparution sur reconnaissance de culpabilité (CRPC).

